



Je travaille dans une entreprise qui ne respecte pas la loi contre le tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 6 mars 2003

Bonjour

Je travaille dans une entreprise qui ne respecte pas la loi contre le tabac. La médecine du travail est au courant ainsi que la direction par le biais des délégués du personnels .Le chst local a été saisi mais les représentants ne font pas d'effort pour faire aboutir les demandes du personnel (eux même sont fumeurs).La direction fait appel au civisme du personnel mais rien n' aboutit .

Comment faire pour faire respecter le droit des non fumeurs ?

Merci pour votre réponse

A bientôt

Réponse :

Consultez les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

Informez-vous de vos [droits et des devoirs](#) de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Revenez ensuite vers nous si vous avez besoin de plus de renseignements